



Conflit d'intérêt copropriété

Par kampalaoug

Je suis copropriétaire depuis peu d'une maison dans une résidence pour sénior. Toutes les maisons ne sont pas vendues. Lors de l'Assemblée Générale, la société de résidences pour sénior possède des droits de vote (tantième) pour ce qu'elle n'a pas vendu. Je me suis ainsi aperçu que lors de la première AG (dec 2018), alors que peu de maisons étaient vendues, et que cette société avait un quota de tantième important, elle a fait voter une résolution augmentant de manière substantielle (25%) la redevance annuelle que la copropriété lui verse.

N'y a t-il pas là conflit d'intérêt? Comment contrer cette situation.

Enfin, le Syndic refuse de me communiquer le nombre de tantièmes exact détenu par cette société lors de cette première AG. Est-ce légal ?

Merci